

Mode d'emploi de la Concertation



1	Le projet	4
2	Où en sommes-nous aujourd'hui ?	5
3	La concertation : qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert ?	6
4	A quoi s'engage le maître d'ouvrage pour la concertation ?	6
5	M. Jacques Roudier, garant de la concertation	7
6	Comment s'informer sur le projet ?	8
	• Un site internet dédié.....	8
	• La lettre d'information.....	8
	• Un point information permanent.....	8
	• Une exposition itinérante.....	9
7	Comment s'exprimer sur le projet ?	9
	• L'instance de suivi des études et de la concertation (ISC), pilotée par les services de l'Etat.....	9
	<i>Qui la compose ?</i>	9
	<i>Pour quoi faire ?</i>	9
	<i>Comment fonctionne-t-elle ?</i>	9
	• Les ateliers de proximité.....	10
	<i>A qui s'adressent-ils ?</i>	10
	<i>Pour quoi faire ?</i>	10
	<i>Comment fonctionnent-ils ?</i>	10
	• Des réunions publiques.....	10
	• Questions et réponses sur le projet	11
8	Calendrier du projet	12

1 Le projet

L'objectif du projet du parc éolien en mer au large de Dieppe et du Tréport est de produire de l'électricité propre et de participer à la transition énergétique de la France. Il s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la Transition énergétique qui prévoit d'atteindre 23% d'énergies renouvelables et les 6000 MW d'éolien en mer en 2020.

Le 16 mars 2013, l'Etat a lancé un appel d'offres pour la création d'un parc éolien en mer au large des côtes de la Manche pour une capacité allant de 480MW à 500MW.

Le 3 juin 2014 la société « Eoliennes en Mer Dieppe - Le Tréport » (EMDT), basée à Dieppe, a été choisie comme maître d'ouvrage pour développer le projet.

La société EMDT est composée de trois actionnaires : ENGIE, EDPR et la Caisse des Dépôts et a comme partenaire industriel Adwen¹ en charge de la conception, la fabrication, la mise en service et la maintenance des éoliennes en mer.

Le groupe réunit ainsi l'expérience de la production électrique, l'expertise de l'éolien en mer et la capacité industrielle nécessaires au développement d'un tel projet.

La zone retenue dans l'appel d'offre de l'Etat se situe au large des côtes à 15 km (8 Nq) du Tréport et à 16 km (8,6 Nq) de Dieppe.

Aire de la zone de l'appel d'offre	110 km ²
Aire du parc éolien en mer	91,5 km ²
Nombre d'éoliennes	62
Puissance nominale	8 MW
Puissance installée	496 MW
Hauteur du moyeu	120 m
Longueur de pale	90 m
Hauteur totale en bout de pale	210 m
Diamètre du rotor	180 m
Production annuelle	2 000 GW/h
Distribution annuelle	850 000 personnes
Production sur 20 ans	40 000 GW/h

L'implantation de 4 usines au Havre et à Dunkerque pour la construction des mâts et des pales doit permettre de soutenir l'industrie nationale et de placer la filière française sur le nouveau marché de l'éolien en mer en Europe et dans le monde.

Le parc devrait générer 1500 emplois directs et 4500 emplois indirects durant la phase de construction. Durant toute la phase d'exploitation, les centres de maintenance à Dieppe et au Tréport créeront 125 emplois directs et 375 emplois indirects.

L'investissement pour le projet est estimé à 2 milliards d'euros et sera financé en totalité par le porteur de projet.

¹ La co-entreprise Areva-Gamesa,

2 Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En concordance avec le cahier des charges de l'appel d'offre, le maître d'ouvrage a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Celle-ci a nommé une Commission Particulière de Débat Public (CPDP) en charge de l'organisation et de l'animation d'un débat public, du 24 avril au 31 juillet 2015.

Ce dernier a permis d'une part, au maître d'ouvrage d'informer le public sur les caractéristiques, les implications et les opportunités portées par le projet, D'autre part, il a permis à chaque personne ou organisme le souhaitant, de s'exprimer et de poser des questions sur le projet, et de fournir ainsi au maître d'ouvrage des éléments utiles pour enrichir et améliorer les caractéristiques du projet dans son ensemble.

Le débat a porté sur 10 thèmes :

- ▶ L'inscription du projet éolien en mer dans la **politique de transition énergétique** française et européenne ;
- ▶ Le développement d'une **filère industrielle durable** de l'éolien en mer avec des **retombées économiques régionales** positives ;
- ▶ Le **développement de l'emploi et de la formation** au plus près du parc, notamment autour des activités de maintenance ;
- ▶ La ressource halieutique et son enjeu pour les pêcheurs côtiers ;
- ▶ Le **paysage et le tourisme du littoral** et son inscription dans l'identité du littoral normand-picard ;
- ▶ La **sécurité maritime** associée à la cohabitation des usages au sein du parc ;
- ▶ La connaissance du milieu marin et l'intégration du projet dans le plan de gestion du Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- ▶ Les **scénarii de raccordement** du parc au réseau terrestre ;
- ▶ La localisation de la zone ;
- ▶ L'équation économique du projet.

27 évènements ont été organisés par la CPDP, dont des réunions publiques, des conférences, des ateliers, des débats mobiles, des auditions et une émission de télévision. 2700 personnes se sont exprimées à propos du projet.

Le 22 décembre 2015, suite au compte-rendu de la CPDP et au bilan de la CNDP, le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le développement du projet et s'est engagé à :

- ▶ Reprendre et intensifier la concertation sur le territoire ;
- ▶ Favoriser le partage des connaissances sur le milieu marin ;
- ▶ Prendre en compte l'impact du projet sur le paysage, le tourisme et l'identité du territoire ;
- ▶ Rechercher la meilleure cohabitation possible avec les activités de pêche professionnelle ;
- ▶ Favoriser la création d'emplois et les retombées sur le territoire.

Le livret des engagements suite au débat public peut être consulté sur le site internet du projet <http://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/>

Suite à la demande du maître d'ouvrage, la CNDP a désigné Monsieur Jacques Roudier comme garant de la concertation pendant la phase postérieure au débat public et jusqu'à l'enquête publique.

3 La concertation : qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert ?

La concertation s'entend comme un dialogue ouvert et respectueux des uns et des autres, destiné à faire émerger les points de vue et contributions susceptibles d'améliorer le projet et ses conditions d'implantation, tout au long de son élaboration.

Elle concerne citoyens, services de l'État, collectivités territoriales, acteurs économiques, organismes socioprofessionnels et associations représentatives.

Dès le début du projet, le maître d'ouvrage a mené une démarche de concertation afin d'élaborer son offre avec les acteurs locaux et de répondre ainsi au mieux, aux attentes du territoire. Le débat public a constitué une étape clef pour la concertation et a permis, dans un cadre réglementé, à un public élargi de s'exprimer. Dans la lignée des enseignements tirés du débat public, la concertation accompagne toutes les étapes de développement du projet pour favoriser les retombées positives sur le territoire.

Dans le projet de Dieppe – Le Tréport la concertation doit permettre :

- ▶ d'informer sur le projet et son avancement et répondre aux questions qu'il suscite ;
- ▶ de faciliter le dialogue entre le maître d'ouvrage et les parties prenantes ;
- ▶ de solliciter les avis et propositions pour élaborer un projet respectueux du territoire.

4 A quoi s'engage le maître d'ouvrage pour la concertation ?

Suite au débat public, le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre et intensifier ses actions de concertation pour construire le projet avec le territoire.

En cela, le maître d'ouvrage Eoliennes en Mer Dieppe-Le Tréport s'engage à :

- ▶ Diffuser une information ouverte à tous, sincère et pédagogique, qui facilite le partage des connaissances et le débat avec les parties prenantes ;
- ▶ Conduire le projet et l'information sur le projet en associant et en consultant une pluralité d'expertises ;
- ▶ Apporter des réponses aux questions posées dans des délais raisonnables par le public et les différentes parties prenantes ;
- ▶ Restituer un compte-rendu public des réunions de concertation, qui sera communiqué à la CNDP et joint au dossier d'enquête publique.
- ▶ Actualiser les étapes et le calendrier du projet sur tous les supports d'information et par le biais d'ateliers thématiques avec les parties prenantes et le public.

Enfin, le maître d'ouvrage – sous l'autorité du garant - veillera à l'écoute et au respect mutuel des différentes opinions.

5 M. Jacques Roudier, garant de la concertation

Depuis sa nomination par la CNDP en tant que garant, M. Jacques Roudier a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation dans le respect des règles du débat public : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle. Il n'émet pas d'avis sur le fond du projet mais dresse un rapport sur le déroulement de la concertation. Le garant est nommé pour la phase postérieure au débat public et jusqu'à l'enquête publique.

Le garant a un rôle central dans la concertation puisqu'il :

- Est consulté sur le dispositif de concertation ;
- Participe aux réunions de concertation ;
- Observe la façon dont le public est informé ;
- Veille à ce que toutes les questions soient prises en compte et qu'il y soit répondu
- S'assure de la fidélité des comptes rendus de chaque rencontre et du bilan de la concertation ;
- Produit son propre rapport sur la concertation et le transmet à la CNDP.

Entretien : 3 questions au garant



Quel est votre parcours ?

Je suis ingénieur de formation. Mon activité professionnelle, effectuée au sein de l'administration ou d'établissements publics, a été consacrée principalement aux transports, aux activités maritimes et à la gestion de la recherche, notamment dans le secteur du génie civil. Depuis 2013, je me suis impliqué dans plusieurs débats publics : membre de la commission particulière pour le débat public sur le projet Seine Métropole Ouest, président de la commission particulière sur le projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier ; je suis actuellement également garant de la concertation sur le projet de transformation du centre

de valorisation des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII.

A quoi doit servir la concertation ?

Au terme du débat public, la maître d'ouvrage du parc éolien de Dieppe Le Tréport a confirmé sa volonté de continuer le projet et poursuivre la concertation, jusqu'à l'enquête publique, avec l'intervention d'un garant.

Cette concertation doit permettre de poursuivre le dialogue engagé lors du débat public, avec les acteurs et les habitants du territoire, de l'enrichir des connaissances complémentaires acquises au fur et à mesure de l'achèvement des études, de continuer de répondre aux questions posées et d'échanger sur la finalisation du projet et de ses mesures d'accompagnement.

En quoi consiste le rôle de garant ?

Le garant est chargé de veiller à ce que cette concertation se déroule dans le respect des règles et des valeurs du débat public, telles que les porte la CNDP : transparence et rigueur de l'information, ouverture à tous, égalité et respect mutuel entre les intervenants, argumentation des opinions. Le garant, qui est indépendant du maître d'ouvrage et neutre à l'égard du projet, a un rôle de témoin actif du processus ; il remplit, si besoin est, une double fonction d'incitateur à l'égard du maître d'ouvrage et de recours pour tous ceux qui auraient des observations sur le déroulement de la concertation. A cette fin, une adresse mail leur est ouverte : garant.eoliennesdlt@gmail.com.

Par ailleurs, le garant établit un rapport sur la concertation qui est examiné par la CNDP et ensuite publié.

6 Comment s'informer sur le projet ?

Pour informer et recueillir des avis sur le projet, les résultats des études et de la concertation, plusieurs outils sont à disposition de tous.

- **Un site internet dédié**

L'ensemble des documents du maître d'ouvrage y est mis à disposition (plaquette de présentation du projet, décision du maître d'ouvrage, compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP, engagements suite au débat public, lettre d'information, etc.) ainsi que des synthèses d'études et les simulations visuelles de l'impact paysager du projet.

Il permet à tous de s'informer sur le projet et ses caractéristiques, ses actualités, l'éolien en mer, la filière industrielle, les études environnementales et la concertation.

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : <http://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/>

- **La lettre d'information**

Diffusée tous les deux mois, la lettre d'information fait le bilan de l'avancement du projet. Elle propose des rubriques et des actualités sur tous les volets du projet : développement économique et industriel, études techniques et environnementales ou encore les rencontres locales. Une rubrique contact permet à tous de s'exprimer. Enfin, la rubrique agenda permet à tous de se tenir au courant des réunions et ateliers organisés par le maître d'ouvrage ou des événements locaux et nationaux auxquels il participe.

Pour la recevoir, vous pouvez vous y abonner sur le site internet du projet : <http://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/>.

- **Un point information permanent**

L'ESTRAN-Cité de la Mer, musée incontournable de la ville de Dieppe, a mis à disposition du maître d'ouvrage, un espace d'exposition de 60 m² dédié à la transition énergétique, aux énergies marines renouvelables et au projet de parc éolien en mer.

Il permet à tout visiteur de se renseigner et de poser ses questions sur le projet.

Cette exposition constitue un point d'information interactif et permanent sur le projet et a vocation à évoluer au fur et à mesure de l'avancement de celui-ci.

Il est également envisagé l'ouverture d'un deuxième point information sur le territoire.

- **Une exposition itinérante**

A l'issue du débat public, le maître d'ouvrage s'est engagé à présenter au grand public des résultats d'études réalisées pour l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement qui sera soumise à enquête publique.

Une réunion d'information est prévue à l'automne pour présenter les résultats de l'état initial de l'étude d'impact et les conclusions échangées en groupe de travail de l'Instance de suivi et de concertation sur l'environnement.

De plus, une exposition itinérante va être mise en place à l'été 2016 sur le littoral normand-picard et abordera trois thèmes :

- Les espèces et les milieux observés sur la zone ;
- Les enjeux de la transition énergétique et du changement climatique ;
- Les métiers liés à l'environnement et aux études.

Les dates dans les différentes villes du littoral seront détaillées sur le site internet du projet.

7 Comment s'exprimer sur le projet ?

La concertation repose sur des espaces de travail et d'échange avec les différents publics - citoyens, associations, acteurs socio-économiques, élus, et représentants professionnels - selon leur usage du territoire.

Pour chaque rencontre, l'objectif est d'informer sur l'état d'avancement du projet et de compléter si nécessaire les résultats des études et de trouver ensemble des réponses aux thèmes soulevés.

- **L'instance de suivi des études et de la concertation (ISC), pilotée par les services de l'Etat**

Qui la compose ?

Présidée par le préfet de la région Normandie et le préfet maritime Manche - Mer du Nord, elle est composée d'acteurs institutionnels, d'élus, d'association, d'acteurs socio-économiques. La liste des membres est définie par les services de l'Etat.

Pour quoi faire ?

L'ISC permet de partager de l'information et d'orienter les études sur le projet avec les acteurs directement concernés, sous l'autorité des services de l'Etat.

Comment fonctionne-t-elle ?

L'ISC compte une instance plénière et sept groupes de travail thématiques d'une trentaine de membres chacun. Ils portent sur les thèmes suivants :

- l'environnement ;

- ▶ les procédures administratives ;
- ▶ les impacts socio-économiques ;
- ▶ la sécurité maritime ;
- ▶ la ressource halieutique ;
- ▶ les installations industrielles au Havre ;
- ▶ le raccordement électrique.

- **Les ateliers de proximité**

A qui s'adressent-ils ?

Chaque atelier est ouvert à tous sur inscription via le site internet du projet ou bien en se rapprochant de l'équipe locale.

Pour quoi faire ?

Les ateliers de proximité ont pour but de partager, sur une thématique précise, l'information, les questions, les préoccupations et propositions des acteurs et publics concernés.

Comment fonctionnent-ils ?

Les ateliers de proximité sont organisés par le maître d'ouvrage, alternant des temps de réflexion en petits groupes et de partage en plénière.

Ils permettront notamment d'approfondir les sujets suivants :

- ▶ Le tourisme et l'identité du territoire ;
- ▶ Le paysage ;
- ▶ L'environnement ;
- ▶ L'exploitation et la maintenance.

Deux à trois séances d'atelier seront prévues par thème.

- **Des réunions publiques**

Des réunions publiques pourront être organisées pour présenter les dernières actualités du projet et faire des points d'étape de la concertation.

A cette occasion, vous pourrez vous exprimer en posant des questions ou bien en formulant un avis ou une suggestion.

Les dates de ces rencontres publiques sont ou seront précisées sur le site internet du projet, diffusées dans la lettre d'information et relayées dans la presse locale.

- **Questions et réponses sur le projet**

Le site internet dispose d'une Foire Aux Questions (FAQ) présentant les questions les plus fréquemment posées sur le projet et leurs réponses. La FAQ est consultable directement sur le site à l'adresse suivante.

<http://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/la-concertation/les-questions-reponses/>

Il est également possible de poser ses questions sur le projet directement au maître d'ouvrage des manières suivantes :

- ▶ Par courriel à contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr ;
- ▶ Par voie postale à l'adresse :
*Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport,
Business Centre
1 Quai de l'Avenir
76200, Dieppe ;*
- ▶ Au point d'information de l'ESTRAN - Cité de la Mer à Dieppe, dans une urne prévue à cet effet dans le hall d'entrée.

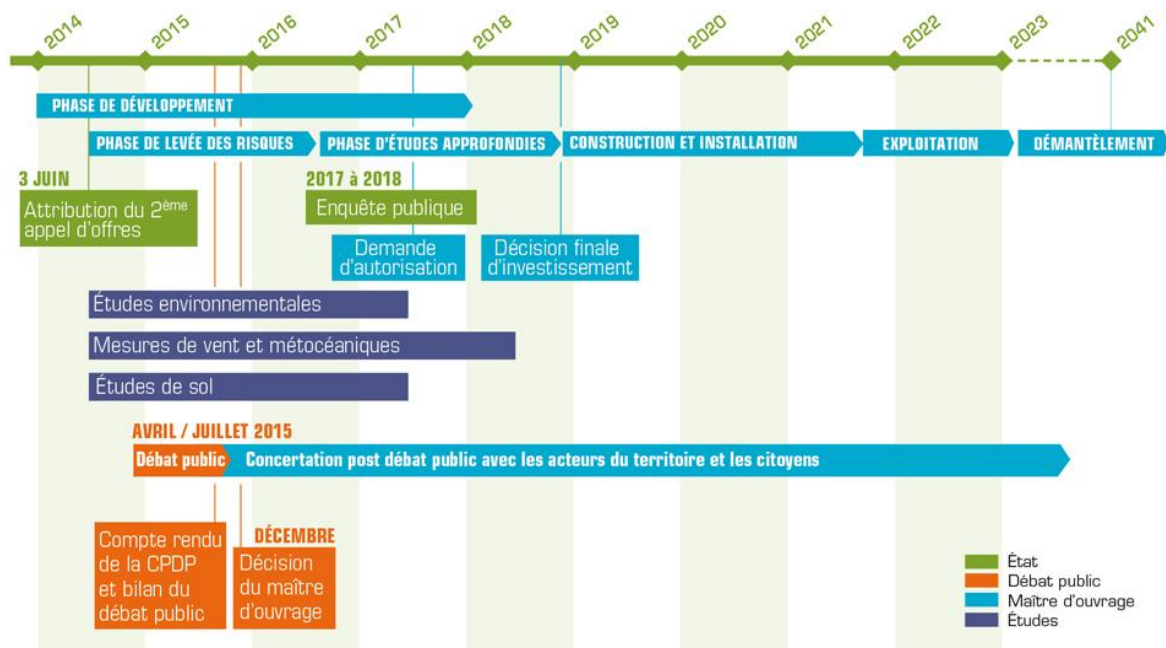
Chaque question recevra une réponse individuellement du maître d'ouvrage dans les meilleurs délais. Les questions et les réponses aideront à alimenter la rubrique FAQ du site internet.

Afin de mener à bien le développement du projet et de permettre la meilleure cohabitation possible entre le parc et les acteurs du territoire, le maître d'ouvrage pose les bases d'un dialogue constructif entre les participants.

Le maître d'ouvrage et les parties prenantes engagées dans la démarche de concertation s'engagent à inscrire leurs échanges dans une relation de courtoisie, en écoutant, en respectant et en donnant considération aux différentes opinions qui s'expriment.

8 Calendrier du projet

Le calendrier suivant présente les étapes principales de l'avancée du projet et les démarches poursuivies par les services de l'Etat, la Commission Nationale du Débat Public et le Maître d'ouvrage ainsi que les études menées par celui-ci.



<http://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/>
contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr

Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport

Business Centre
1 Quai de l'Avenir
76200 Dieppe

